

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à 18 h, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HENRI PARANTHOËN, le Maire,

Nombre de conseillers

en exercice :

15

Présents ou
représentés :

15

Présents : PARANTHOËN Henri, le Maire ; LE COQ Annyvonne, SCHUCHARD Corinne, ALLAIN Gilles, LE BRIAND Fabienne, GUILLOU Loïc, HERVO Claudine, MENOUE Laurent, BLONDEL Christine, Yoann JUMEL, CONAN Amélie, CEILLIER-VERDEIL Christine, CASTERAN Maryline, JEZEQUEL Yves.

Procuration : ANDRE Yanick ayant donné pouvoir à M. Henri PARANTHOËN, le Maire ;

Secrétaire de séance : Loïc GUILLOU

Date d'envoi de la Convocation : le 07 juin 2021

Date de l'affichage : 07 juin 2021

DELIBÉRATION N°2021-13-106 : RECENSEMENT 2022 : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la campagne de recensement initialement prévue en 2021, aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Dans ce cadre, il y a lieu de désigner un coordonnateur communal. M. le Maire propose Mme GOURIOU Solène, qui avait été désignée pour la campagne 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n° 51-711 du 07 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la Loi n° 78-17 du 06 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2022 les opérations de recensement de la population,

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ ***Décide à l'unanimité, de nommer Mme GOURIOU Solène par arrêté, coordonnatrice communale pour le recensement de la commune de Lézardrieux se déroulant du 20 janvier au 19 février 2022 ;***
- ✓ ***D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.***

Pour Copie Conforme

Le Maire

Henri PARANTHOËN

